

OFFICE OF THE
PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER



BUREAU DU
DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET

Évaluation des perspectives économiques et financières présentées dans le Budget de 2010

Ottawa, Canada

11 mars 2010

www.parl.gc.ca/pbo-dpb

La *Loi fédérale sur la responsabilité* confère au directeur parlementaire du budget (DPB) le mandat de fournir au Sénat et à la Chambre des communes des analyses indépendantes sur la situation financière du pays. La présente fiche d'information présente une évaluation des perspectives économiques et financières présentées dans le Budget de 2010.

Document préparé par :

Russell Barnett, Jeff Danforth, Chris Matier et Brad Recker

Toute erreur ou omission est la responsabilité des auteurs, qui tiennent par ailleurs à remercier Mostafa Askari et Kevin Page pour leurs observations fort utiles.

Points importants

On trouvera dans la présente note une évaluation des perspectives économiques et financières présentées dans le Budget de 2010, laquelle est cependant limitée par le manque de détails et de chiffres sur les hypothèses retenues par le gouvernement pour transposer les projections des prévisionnistes du secteur privé dans les prévisions budgétaires présentées dans le Budget de 2010. Pour évaluer les projections budgétaires contenues dans le Budget de 2010, le DPB a dressé des perspectives financières à partir des chiffres des prévisionnistes du secteur privé dont s'est servi le ministère des Finances pour préparer les projections budgétaires du Budget de 2010. En conséquence, les différences entre les projections financières du DPB et celles qui figurent dans le Budget de 2010 tiennent uniquement aux hypothèses qui sous-tendent la transposition de ces projections dans les projections budgétaires.

Le DPB estime que les perspectives économiques établies par le secteur privé, sur lesquelles reposent les projections budgétaires du Budget de 2010, constituent une base de planification financière raisonnable. Cela dit, il conteste en revanche l'image globale de la conjoncture et des perspectives de l'économie canadienne que l'on donne dans le Budget de 2010.

- À en juger par les estimations et les projections du FMI, la gravité de la récession au Canada est du même ordre que ce que l'on observe dans les autres pays du G7.
- Le DPB estime que la dispersion des prévisions du secteur privé entraîne vraisemblablement une sous-estimation du degré d'incertitude qui entache les perspectives économiques.
- Le DPB pense par ailleurs que les risques associés aux projections du PIB nominal dans les prévisions du secteur privé sont à peu près équilibrés, mais ne considère pas pour autant que ces prévisions constituent une base de planification budgétaire « prudente ».

S'appuyant sur les prévisions économiques du secteur privé présentées dans le Budget de 2010, sur les estimations du gouvernement relativement aux mesures d'économie et aux mesures stratégiques et sur les projections du gouvernement concernant les dépenses de programme directes sous-jacentes, le DPB projette des déficits budgétaires de l'ordre de ceux qu'annonce le Budget de 2010 pour 2009-2010 jusqu'à 2012-2013. Au-delà, cependant, le DPB prévoit des déficits budgétaires quelque peu supérieurs aux prévisions du gouvernement, à savoir de 16,3 milliards de dollars et 12,3 milliards de dollars (0,9 et 0,6 % du PIB) respectivement pour 2013-2014 et 2014-2015, contre les 8,5 milliards et 1,8 milliard (0,5 et 0,1 % du PIB) respectivement annoncés dans le Budget de 2010.

	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015
Solde budgétaire:	(milliards de dollars)					
DPB	-53,0	-46,9	-27,0	-20,6	-16,3	-12,3
Budget de 2010	-53,8	-49,2	-27,6	-17,5	-8,5	-1,8
différence	0,8	2,3	0,6	-3,1	-7,8	-10,5

En dépit des mesures d'économie de 17,6 milliards de dollars prévues dans le Budget de 2010, le DPB estime que le déficit structurel ne baissera que très progressivement pour s'établir à 13,7 milliards de dollars en 2014-2015. Par rapport à la taille de l'économie, ces déficits structurels sont bien moindres que ceux qu'on avait enregistrés dans les années 1980 et au début des années 1990. L'estimation que fait le DPB du déficit structurel ne veut pas dire que le budget de l'État ne retournera pas à l'équilibre, mais plutôt que le retour à l'équilibre budgétaire exigera que l'économie tourne sensiblement au-dessus de son potentiel et que l'on prenne des mesures pour augmenter les revenus ou réduire les dépenses projetés, ou une combinaison de ces deux facteurs.

	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015
	(milliards de dollars)					
Solde structurel	-15,6	-16,6	-13,8	-13,2	-13,7	-13,7

Sur la foi des prévisions économiques du secteur privé présentées dans le Budget de 2010, le DPB et le gouvernement prévoient tous deux que le rapport de la dette fédérale au PIB baissera progressivement à moyen terme pour s'établir à 32,8 % et 31,9 %, respectivement en 2014-2015. C'est un niveau relativement bas sur une base historique, par ailleurs sans doute sensiblement inférieur à ce que réussiront à obtenir les autres gouvernements centraux sur une base comparable. Cependant, en dépit des mesures d'économie annoncées dans le Budget de 2010, et suivant les hypothèses et projections présentées dans le récent Rapport sur la viabilité financière du DPB, la structure budgétaire du gouvernement n'est toujours pas viable à long terme.

1. Objectif

Nous chercherons ici à évaluer les perspectives économiques et financières présentées dans le Budget de 2010. Le DPB a établi à cette fin des perspectives financières à partir des prévisions économiques du secteur privé dont s'est servi le ministère des Finances du Canada pour produire le Budget de 2010. Il cherchait ainsi à limiter la cause des divergences entre les deux séries de prévisions aux hypothèses qui sous-tendent la transposition des prévisions économiques en projections budgétaires. L'évaluation du DPB est cependant limitée par le manque de détails et de chiffres sur les hypothèses retenues par le gouvernement pour transposer les projections des prévisionnistes du secteur privé dans les prévisions budgétaires présentées dans le Budget de 2010.

2. Établissement de prévisions économiques et financières

Les projections budgétaires présentées dans le Budget de 2010, ainsi que celles qu'a produites le DPB aux fins de la présente note, reposent sur les résultats de l'enquête auprès des prévisionnistes du secteur privé menée par le ministère des Finances du Canada. Cette enquête vise à obtenir des prévisions moyennes relativement aux indicateurs macroéconomiques clés nécessaires à l'établissement des projections budgétaires. Le ministère des Finances transpose ensuite la moyenne des prévisions du secteur privé dans une projection budgétaire reposant sur ses propres hypothèses, lesquelles ne sont pas connues. On sait par exemple que la production de projections budgétaires exige la formulation d'hypothèses quant à la composition du PIB nominal. Comme l'a fait remarquer le DPB (2009a), ces hypothèses jouent un rôle important dans les projections budgétaires parce que les divers éléments qui composent le PIB ne sont pas tous assujettis au même régime fiscal. L'annexe A présente les hypothèses du DPB quant à la composition du PIB¹.

¹ En 2008 et en 2009, le DPB a demandé au ministère des Finances de lui communiquer les hypothèses quant aux revenus et aux dépenses de l'État qui sous-tendent les prévisions concernant le PIB nominal

Cela fait longtemps que, au gouvernement fédéral, on se sert des prévisions du secteur privé pour préparer les projections budgétaires, pratique d'ailleurs fortement recommandée par le Fonds monétaire international (FMI). Cela dit, si le recours aux prévisions du secteur privé renforce l'indépendance et, partant, la crédibilité des projections budgétaires du gouvernement fédéral, le fait que le gouvernement refuse systématiquement de faire connaître les hypothèses sur lesquelles se fonde le ministère des Finances pour transposer les prévisions du secteur privé relativement aux grands indicateurs économiques dans les projections budgétaires ainsi que le détail des dépenses de programme prévues et approuvées par ministère empêche de déterminer précisément dans quelle mesure les projections budgétaires du gouvernement sont raisonnables.

Ce manque de transparence a été souligné dans l'Examen des prévisions budgétaires du gouvernement du Canada de 2005, et le personnel du FMI a pour sa part souligné que le gouvernement pourrait faciliter la compréhension des prévisions budgétaires en fournissant plus d'informations sur les hypothèses et les méthodes servant à la transposition des perspectives macroéconomiques dans les projections budgétaires². Ces renseignements complémentaires sont indispensables à la réalisation d'une évaluation complète des perspectives budgétaires présentées dans le Budget de 2010.

3. Perspectives économiques

Le DPB estime que les perspectives économiques sur lesquelles reposent les projections budgétaires du Budget de 2010 constituent une base de planification financière raisonnable. Cela dit, il conteste en revanche l'image globale de la situation et des perspectives de l'économie

(ainsi que les chiffres servant à calculer les taux d'imposition réels) et qui ont servi au calcul des projections relatives au statu quo (absence de nouvelles mesures). Le Conseil privé considérant que cette information constitue un secret du Cabinet, elle n'a pas été divulguée.

² Voir O'Neill (2005) et Mühleisen et coll. (2005).

canadienne que l'on donne dans le Budget de 2010.

On affirme dans le Budget de 2010 que le Canada « a mieux résisté à la crise que tous les autres grands pays industrialisés » (p. 28) en présentant des chiffres sur la contraction du PIB dans les pays du G7. Or, comme ces pays présentent des tendances différentes sur le plan de l'offre de main-d'œuvre et de la croissance de la productivité, il serait plus juste d'examiner les résultats de chaque économie en fonction de son PIB potentiel ou tendanciel. On peut établir de telles comparaisons au moyen des estimations et projections que fait le FMI du PIB de chaque pays par rapport à son PIB potentiel, ce qui dégage ce l'on appelle l'écart de production (tableau 3-1).

Tableau 3-1

Écarts de production dans les pays du G7

(en pourcentage du PIB potentiel)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Canada	1,2	-0,5	-4,6	-4,1	-2,2	-0,8	-0,2	0,0
France	1,0	0,0	-3,2	-3,2	-2,4	-1,6	-0,7	0,3
Allemagne	0,9	1,0	-3,6	-3,3	-2,4	-1,5	-0,6	0,0
Italie	1,6	-0,1	-3,4	-3,5	-3,1	-2,2	-1,2	0,0
Japon	0,2	-1,7	-7,0	-5,5	-3,6	-2,1	-1,0	-0,4
Royaume-Uni	0,4	-0,1	-4,9	-4,7	-3,5	-2,2	-1,0	0,0
États-Unis	0,7	-0,8	-4,5	-3,9	-2,2	-0,9	-0,1	0,0

Source : Fonds monétaire international.

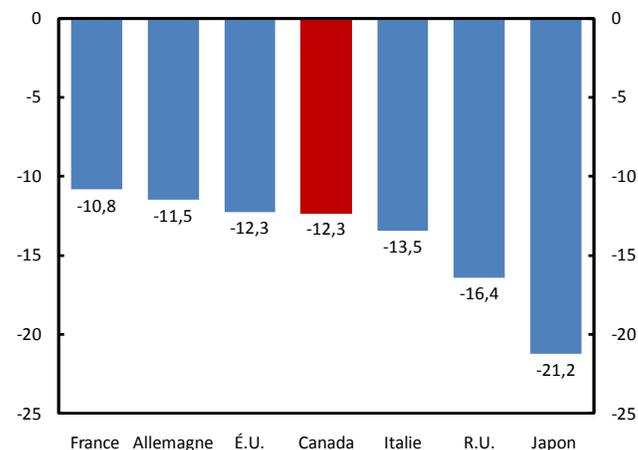
Note : L'estimation de l'écart de production pour le Canada est celle du FMI.

Bien que la récession mondiale ait son origine en dehors du Canada, le FMI estime que la gravité de la récession est à peu près la même au Canada que dans les autres pays du G7. Les estimations du FMI montrent aussi que l'économie canadienne va enregistrer une perte cumulative de 12,3 % du PIB par rapport au PIB potentiel entre 2009 et 2014, ce qui placerait le Canada au quatrième rang parmi les pays du G7 (graphique 3-1).

Graphique 3-1

Perte cumulative du PIB par rapport au PIB potentiel

(en pourcentage)



Source : Fonds monétaire international.

Le DPB est d'avis que la mesure et la caractérisation de l'incertitude déclarées dans le Budget de 2010 sont inappropriées. On affirme dans le Budget de 2010 que « l'incertitude rattachée aux perspectives à moyen terme s'est passablement dissipée depuis la Mise à jour de septembre » (p. 38), ce qu'on illustre par l'écart entre les prévisions les plus élevées et les prévisions les plus basses concernant le PIB en 2013. Le DPB conteste la validité de cette conclusion du fait qu'on ne fournit aucune analyse statistique montrant que le degré de dispersion des prévisions du secteur privé constitue une mesure raisonnable et statistiquement importante de l'incertitude qui entache les prévisions. En fait, les recherches sur la valeur du degré de dispersion en tant que mesure du degré d'incertitude pour le Canada ou pour d'autres pays ne sont pas concluantes. En conséquence, il faudrait des travaux de recherche plus approfondis pour conclure que l'incertitude des prévisions a effectivement diminué.

Le DPB estime par ailleurs que la dispersion des prévisions du secteur privé sous-estime sans doute le degré d'incertitude réel qui entache les perspectives économiques. Des travaux réalisés au ministère des Finances montrent par exemple que

l'intervalle de confiance estimatif de 90 % relativement au niveau du PIB nominal dans la quatrième année de l'horizon de prévision représenterait de plus à moins 7 % du PIB nominal³. Cet intervalle de confiance est bien plus important que la dispersion des prévisions du secteur privé présentées dans la Mise à jour des projections économiques et financières de septembre 2009 et dans le Budget de 2010.

La croissance plus forte que prévu du PIB nominal durant le quatrième trimestre de 2009 et l'inclusion apparente des risques à la baisse à moyen terme dans la prévision sont identifiées dans le Budget de 2010. Pour sa part, le DPB persiste à considérer les risques que présentent les prévisions du secteur privé quant au PIB nominal – la plus large mesure de l'assiette fiscale de l'État – comme à peu près équilibrés, le risque de baisse de la croissance du PIB réel étant compensé par le risque de hausse de l'inflation du PIB (voir DPB (2009b))⁴. Cependant, les conséquences financières de ces risques ne sont pas symétriques et ne se compensent donc pas. Ainsi, un PIB réel inférieur aux prévisions pourrait être compensé par une inflation supérieure à ce qui était prévu, ce qui laisserait le PIB nominal inchangé; cependant, le solde budgétaire du gouvernement s'en trouverait affecté (négativement) du fait que, règle générale, les chocs qui touchent la croissance du PIB réel ont des conséquences budgétaires plus importantes que les chocs relatifs à l'inflation du PIB (voir par exemple les pages 211 à 214 du Budget de 2010).

En outre, ces dernières années, on a explicitement intégré une mesure de prudence aux prévisions en

y incorporant une correction à la baisse du PIB nominal, comme on l'a fait dans le Budget de 2009, ou par la création explicite d'une réserve pour éventualités ou d'une mesure de prudence économique comme on l'a fait dans des budgets précédents. Aucune correction explicite de ce genre n'a été apportée aux projections économiques et financières.

En conséquence, le DPB ne considère pas les perspectives économiques du secteur privé comme une base de planification financière « prudente ».

4. Perspectives financières

S'appuyant sur les prévisions économiques du secteur privé présentées dans le Budget de 2010, sur les estimations du gouvernement relativement aux mesures d'économie et aux mesures stratégiques et sur les projections du gouvernement concernant les dépenses de programme directes sous-jacentes, le DPB projette des déficits budgétaires de l'ordre de ceux qu'annonce le Budget de 2010 pour 2009-2010 jusqu'à 2012-2013 (tableau 4-1). Au-delà, cependant, le DPB prévoit des déficits budgétaires quelque peu supérieurs aux prévisions du gouvernement, à savoir de 16,3 milliards de dollars et 12,3 milliards de dollars (0,9 et 0,6 % du PIB) respectivement pour 2013-2014 et 2014-2015, contre les 8,5 milliards et 1,8 milliard (0,5 et 0,1 % du PIB) respectivement annoncés dans le Budget de 2010. En outre, si le DPB considère comme à peu près équilibrés les risques concernant les prévisions du secteur privé au sujet du PIB nominal qui figurent dans le Budget de 2010, il estime qu'il existe un risque à la baisse additionnel à moyen terme en raison des mesures visant à contenir les dépenses d'administration du gouvernement. Le DPB est cependant incapable de quantifier ce risque en raison du manque d'information quant aux projections des dépenses de fonctionnement du gouvernement.

³ Pour plus de détails, voir Robbins, Torgunrud et Matier (2007).

⁴ À la baisse, le principal risque est que la croissance du PIB réel pourrait être inférieure si la reprise est plus lente que prévu à l'échelle mondiale, ce qui est possible vu en particulier le caractère financier et synchronisé des facteurs à l'origine du ralentissement. À la hausse, l'inflation du PIB pourrait excéder les prévisions du secteur privé contenues dans le Budget de 2010 en raison des incertitudes que comporte l'intégration des prévisions des cours des produits de base et des termes de l'échange aux prévisions d'inflation du PIB. Par ailleurs, les économies émergentes pourraient enregistrer une reprise plus rapide que prévu, ce qui ferait grimper les cours des produits de base et exercerait une pression à la hausse sur l'inflation du PIB au Canada.

Tableau 4-1

Comparaison des soldes budgétaires

(en milliards de dollars)

	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015
Solde budgétaire:	(milliards de dollars)					
DPB	-53,0	-46,9	-27,0	-20,6	-16,3	-12,3
Budget de 2010	-53,8	-49,2	-27,6	-17,5	-8,5	-1,8
différence	0,8	2,3	0,6	-3,1	-7,8	-10,5

Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Budget de 2010.

On trouvera à l'annexe B des détails sur les projections financières du DPB, comparativement à celles contenues dans le Budget de 2010. Ces projections reposent sur des hypothèses quant aux taux d'imposition réels similaires à celles qui ont été publiées dans l'Évaluation économique et budgétaire de juillet 2009 du DPB et qui étaient incorporées à sa Mise à jour de l'évaluation économique et financière de novembre 2009. Le DPB prévoit un déficit maximal de 53,0 milliards de dollars en 2009-2010, qui tombera à 12,3 milliards en 2014-2015. Le déficit projeté par le DPB est supérieur de 10,5 milliards de dollars à ce qui est prévu dans le Budget de 2010 pour la dernière année de la période de projection, en raison de revenus projetés inférieurs de 6,0 milliards de dollars et de dépenses supérieures de 4,5 milliards de dollars à ce qui est prévu dans le Budget de 2010.

Les différences au niveau des revenus projetés tiennent en grande partie à une projection des recettes de l'impôt des sociétés inférieure de 2,8 milliards en 2014-2015 à ce qui est prévu dans le Budget de 2010, après prise en compte des mesures annoncées dans le budget. Le reste de la différence tient à des projections inférieures du produit de l'impôt sur le revenu des particuliers et des « autres » revenus, qui comprennent les revenus des sociétés d'État, les revenus tirés de la vente de produits et de services, et ainsi de suite.

Les projections du DPB et du gouvernement quant aux charges de programmes directes présentent d'importants écarts (de 2,1 milliards de dollars en 2014-2015). Le DPB s'est servi, pour projeter les

charges de programme directes, des chiffres contenus dans le Budget de 2010, corrigés pour tenir compte des économies planifiées non identifiées restantes parmi celles qui étaient prévues dans l'Exposé économique et financier de 2008 (0,6 milliard de dollars en 2014-15) ainsi que de la réduction projetée de 1,5 milliard de dollars des dépenses de programme directes associée à une modification de l'hypothèse concernant les crédits périmés présentée dans la Mise à jour des projections économiques et financières de 2009. Toutes les mesures d'économie annoncées dans le Budget de 2010 ont été incorporées à la prévision du DPB. Il est cependant impossible de juger du caractère raisonnable des projections des économies associées aux mesures que prendra le gouvernement pour contenir ses dépenses administratives, car il faut pour cela connaître les détails des projections du gouvernement des dépenses de fonctionnement des ministères. Le DPB a demandé ces chiffres en juin 2009, mais n'a pas réussi à les obtenir.⁵

Il existe aussi d'importantes divergences entre les projections du DPB et celles du gouvernement quant aux frais de la dette publique. Les projections courantes du DPB à cet égard sont uniformément supérieures à celles du gouvernement, l'écart atteignant 1,9 milliard la dernière année de la période de projection. Le DPB prévoit effectuer des analyses plus approfondies pour mieux comprendre l'origine de ces divergences.

Le reste de la différence au chapitre des dépenses tient à des projections supérieures des grands transferts aux particuliers (+0,7 milliard de dollars en 2014-2015) en raison d'une projection plus élevée des paiements de prestations d'assurance-emploi.

⁵ Voir http://www2.parl.gc.ca/Sites/PBO-DPB/documents/PBO_Info_Request_009_FR.pdf et http://www2.parl.gc.ca/sites/pbo-dpb/documents/Response_009_FR.pdf.

5. Le plan de retour à l'équilibre du Budget de 2010

La réduction projetée du déficit budgétaire entre 2011-2012 et 2014-2015 reflète largement une amélioration cyclique de l'économie. Se fondant sur les prévisions du secteur privé présentées dans le Budget de 2010 et sur sa propre estimation du PIB potentiel (voir DPB (2010a)), le DPB prévoit que l'économie atteindra son PIB potentiel à la fin de 2014. En dépit des mesures d'économie totalisant 17,6 milliards de dollars annoncées dans le Budget de 2010, le DPB estime que le déficit structurel ne baissera que très progressivement, pour s'établir à 13,7 milliards de dollars en 2014-2015 (tableau 5-1). Le déficit structurel de 2014-2015 est légèrement supérieur à la projection du déficit budgétaire de 12,3 milliards de dollars pour la même année. Si l'écart de *production* sera essentiellement résorbé en 2014-2015 (-0,1 %), le DPB estime que le gain d'échange (c'est-à-dire le prix du PIB par rapport au prix de la demande intérieure finale) est supérieur à sa tendance (0,6 %), ce qui aboutit à un écart de revenu positif en 2014-2015 (graphique 5-1)⁶. Cela contribue à un modeste excédent cyclique (1,4 milliard de dollars).

Tableau 5-1

Estimations des soldes budgétaires structurel et cyclique

(en milliards de dollars)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Solde budgétaire	-53,0	-46,9	-27,0	-20,6	-16,3	-12,3
Solde structurel	-15,6	-16,6	-13,8	-13,2	-13,7	-13,7
Solde cyclique	-37,4	-30,3	-13,2	-7,4	-2,7	1,4

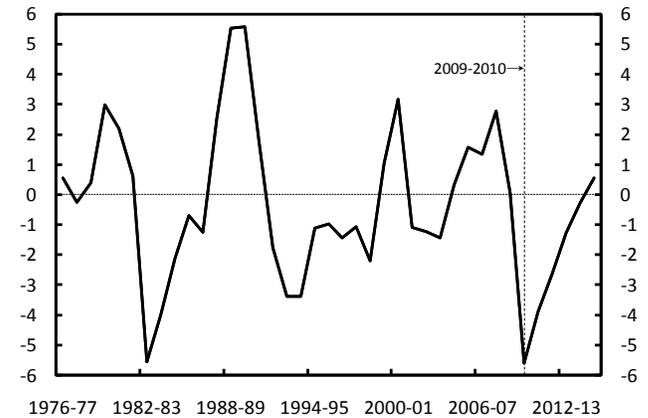
Source : Bureau du directeur parlementaire du budget.

⁶ Le lecteur trouvera dans DPB (2010a) une description de la méthodologie employée pour estimer le solde budgétaire structurel du gouvernement. En plus de corriger le solde budgétaire en fonction du PIB relativement à son potentiel, le DPB effectue une correction pour tenir compte des termes de l'échange, ou de l'effet des « gains d'échange ».

Graphique 5-1

Écart de revenu

(en pourcentage)



Source : Bureau du directeur parlementaire du budget.

L'estimation que fait le DPB du déficit structurel ne veut pas dire que le budget de l'État ne retournera pas à l'équilibre, mais plutôt que le retour à l'équilibre budgétaire exigera que l'économie tourne sensiblement au-dessus de son potentiel et que l'on prenne des mesures pour augmenter les revenus ou réduire les dépenses projetés, ou une combinaison de ces deux facteurs. Les estimations du gouvernement du PIB potentiel et du solde structurel ne figurent pas dans le Budget de 2010.

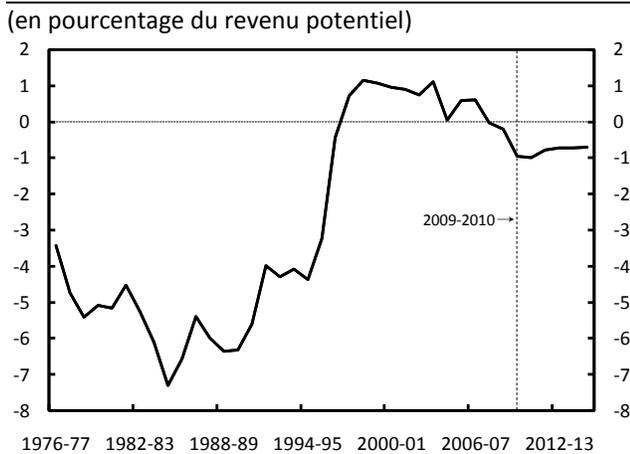
En novembre 2009, le DPB avait estimé à 18,9 milliards de dollars le déficit structurel du gouvernement en 2013-2014. Cette estimation repose sur ses propres chiffres de l'époque sur les perspectives économiques et financières et sur des estimations du PIB potentiel et des tendances des gains d'échange (voir DPB (2009b)). La révision à la baisse ramenant le chiffre à 13,7 milliards pour 2013-2014 reflète l'inclusion des mesures d'économie nettes du gouvernement de 4,0 milliards de dollars (voir la p. 195 du Budget de 2010) et les frais de service de la dette publique inférieurs (en baisse de 1,7 milliard de dollars) qui sont traités comme des dépenses structurelles⁷.

⁷ Le reste tient à des modifications de l'estimation faite par le DPB du solde de fonctionnement structurel (revenus moins dépenses de programme), lequel a été révisé à la baisse (-0,5 milliard de dollars).

Le graphique 5-2 illustre le solde structurel par rapport au revenu potentiel durant la période 1976-1977 à 2014-2015. Selon les projections du DPB, à moyen terme, le déficit structurel atteindra 0,7 % du revenu potentiel en 2014-2015, ce qui est sensiblement moindre que les déficits structurels observés dans les années 1980 et au début des années 1990.

Graphique 5-2

Solde structurel en fonction du revenu potentiel



Source : Bureau du directeur parlementaire du budget.

6. Viabilité financière

Sur la foi des prévisions économiques du secteur privé présentées dans le Budget de 2010, le DPB et le gouvernement prévoient tous deux que le rapport de la dette fédérale au PIB baissera progressivement à moyen terme pour s'établir à 32,8 % et 31,9 % respectivement en 2014-2015. C'est un niveau relativement bas sur une base historique, par ailleurs sans doute sensiblement inférieur à ce que réussiront à obtenir les autres gouvernements centraux sur une base comparable. Cependant, en dépit des mesures d'économie annoncées dans le Budget de 2010, et suivant les hypothèses et projections présentées dans le récent Rapport sur la viabilité financière du DPB, la structure budgétaire du gouvernement n'est toujours pas viable à long terme.

D'après les estimations du DPB, le solde de fonctionnement structurel du gouvernement en 2014-2015 représentera approximativement 1,5 % du PIB. Le DPB (2010b) a estimé ce solde à 1,3 % du PIB en 2013-2014 et projette une baisse de 1,9 points de pourcentage du rapport du solde de fonctionnement au PIB à long terme dans son scénario de référence. Si l'on suppose une détérioration du même ordre du solde de fonctionnement par rapport au niveau révisé, il s'ensuivra des augmentations substantielles et soutenues du rapport de la dette au PIB à long terme, ce qui témoignerait d'un manque de viabilité de la structure financière du gouvernement.

Le Budget de 2010 ne contient pas d'évaluation de la viabilité à long terme des finances du gouvernement.

Bibliographie

- Directeur parlementaire du budget. (2009a). *Évaluation économique et budgétaire*.
http://www2.p.gc.ca/Sites/PBO-DPB/documents/Evaluation_economique_et_budgetaire_juillet_2009.pdf
- Directeur parlementaire du budget. (2009b). *Mise à jour de l'évaluation économique et financière*.
http://www2.parl.gc.ca/sites/pbo-dpb/documents/EEFmaj_novembre_2009.pdf
- Directeur parlementaire du budget. (2010a). *Estimation du PIB potentiel et du solde budgétaire structurel du gouvernement*.
http://www2.parl.gc.ca/Sites/PBO-DPB/documents/Potential_CABB_FR.pdf
- Directeur parlementaire du budget. (2010b). *Rapport sur la viabilité financière*.
http://www2.parl.gc.ca/Sites/PBO-DPB/documents/RVF_2010.pdf
- Mühleisen, M. et coll. (2005). *How Do Canadian Budget Forecasts Compare with Those of Other Industrial Countries?* IMF Working Paper, WP/05/66.
<http://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2005/wp0566.pdf>
- O'Neill, T. (2005). *Examen des prévisions budgétaires du gouvernement du Canada : Processus et systèmes*.
http://www.fin.gc.ca/activty/pubs/Oneil/PDF/Oneil_f.pdf
- Robbins, J., B. Torgunrud et C. Matier. (2007). *Fiscal Planning under Uncertainty: The Implications of Economic and Fiscal Uncertainty for Budget Forecasts*. Banca D'Italia.
http://www.bancaditalia.it/studiricerche/convegni/atti/fiscal_policy/Session%201/Robbins_Torgunrud_Matier.pdf

Annexe A

Tableau A-1 – Les parts du revenu du PIB nominal

Hypothèses du DPB de mars 2010

(en pourcentage du PIB nominal)	(réel)							
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Rémunération des salariés	51,4	54,0	53,5	53,0	52,5	52,3	52,2	52,2
Bénéfices des sociétés avant impôts	13,5	9,3	10,1	10,9	11,4	11,5	11,6	11,6
Bénéfices des entreprises publiques avant impôts	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Intérêts et revenus divers de placements	5,1	4,5	4,7	4,8	4,9	5,0	5,0	5,0
Revenu comptable net des exploitants agricoles au titre de la production	0,2	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Revenu net des entreprises individuelles non agricoles, loyers compris	5,8	6,4	6,3	6,3	6,3	6,3	6,3	6,3
Ajustement de la valeur des stocks	-0,4	0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Impôts moins subventions, sur facteurs de production	10,3	10,6	10,3	10,4	10,4	10,5	10,5	10,6
Provisions pour consommation de capital	13,0	14,2	14,0	13,6	13,5	13,4	13,4	13,3
Divergence statistique	0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Totale	100,0							

Sources: Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

Annexe B

Tableau B1 – Comparaison des perspectives au niveau des recettes

Évaluation du DPB de mars 2010 et le Budget de 2010

(milliards de \$)

	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015
Total des revenus budgétaires						
DPB mars 2010	215,6	234,3	250,4	263,8	278,1	290,5
Budget de 2010	213,9	231,3	249,0	266,5	282,7	296,5
différence du Budget de 2010	1,7	3,0	1,4	-2,7	-4,6	-6,0
<i>Impôts sur le revenu des particuliers</i>						
DPB mars 2010	109,7	118,3	126,8	134,2	141,6	149,4
Budget de 2010	108,2	117,0	124,5	133,3	141,9	150,6
différence du Budget de 2010	1,5	1,3	2,3	0,9	-0,3	-1,2
<i>Impôts sur le revenu des sociétés</i>						
DPB mars 2010	23,6	26,0	27,0	27,1	29,0	30,4
Budget de 2010	22,3	25,5	28,9	29,5	31,6	33,2
différence du Budget de 2010	1,3	0,5	-1,9	-2,4	-2,6	-2,8
<i>Taxe sur les produits et services</i>						
DPB mars 2010	24,7	27,0	29,2	30,7	31,9	33,2
Budget de 2010	25,8	27,3	28,8	30,5	32,1	33,7
différence du Budget de 2010	-1,1	-0,3	0,4	0,2	-0,2	-0,5
<i>Cotisations d'assurance-emploi</i>						
DPB mars 2010	16,2	17,3	19,7	22,4	25,2	27,1
Budget de 2010	16,6	17,6	20,0	22,6	25,2	26,6
différence du Budget de 2010	-0,4	-0,3	-0,3	-0,2	0,0	0,5
<i>Autres revenus</i>						
DPB mars 2010	41,4	45,7	47,7	49,5	50,5	50,4
Budget de 2010	41,0	44,0	46,7	50,7	51,8	52,3
différence du Budget de 2010	0,4	1,7	1,0	-1,2	-1,3	-1,9

Sources: Bureau du directeur parlementaire du budget; Budget de 2010.

Tableau B2 – Comparaison des perspectives au niveau des dépenses

Évaluation du DPB de mars 2010 et le Budget de 2010

(milliards de \$)

	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015
Total des charges de programmes						
DPB mars 2010	239,1	249,2	241,7	245,8	253,6	260,3
Budget de 2010	237,8	249,2	241,4	245,2	251,4	257,7
différence du Budget de 2010	1,3	0,0	0,3	0,6	2,2	2,6
<i>Principaux transferts aux particuliers</i>						
DPB mars 2010	69,1	70,5	70,9	73,2	75,2	77,8
Budget de 2010	69,7	72,0	71,4	72,9	74,8	77,1
différence du Budget de 2010	-0,6	-1,5	-0,5	0,3	0,4	0,7
<i>Principaux transferts aux autres administrations</i>						
DPB mars 2010	51,2	56,8	56,0	56,8	59,6	62,2
Budget de 2010	51,4	56,8	56,3	57,1	59,8	62,4
différence du Budget de 2010	-0,2	0,0	-0,3	-0,3	-0,2	-0,2
<i>Charges de programmes directes</i>						
DPB mars 2010	118,8	121,9	114,8	115,8	118,8	120,3
Budget de 2010	116,8	120,4	113,7	115,2	116,7	118,2
différence du Budget de 2010	2,0	1,5	1,1	0,6	2,1	2,1
Frais de la dette publique						
DPB mars 2010	29,4	32,0	35,7	38,7	40,9	42,5
Budget de 2010	29,9	31,3	35,3	38,9	39,8	40,6
différence du Budget de 2010	-0,5	0,7	0,4	-0,2	1,1	1,9

Sources: Bureau du directeur parlementaire du budget; Budget de 2010.